

PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
Du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 05 juin à 18h31, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes-Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L2121-12 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P	A/E (1)	MEMBRES	P	A/E (1)
1 AMARO Romain	P		19 LONG Didier	P	
2 REYNAUD FIORILE Joëlle	P		20 MARCHETTI Rose-Claire	P	
3 SCAMARONI Michel	E	Excusé, pouvoir Mme NICOLAÏ	21 VESPERINI Romain	P	
4 MELCHIONNE Cathia	P		22 MANIVET Valérie	P	
5 LAMATHE Jean-Charles		Excusé, pouvoir Mme REYNAUD	23 LIGER Éric		Excusé, pouvoir M. LONG
6 GORLIER LACROIX Solange	P		24 CHAHID Ysmail	P	
7 ESTEVE Cédric	P		25 BOUCHET Gregory	P	
8 NICOLAÏ Michèle	P		26 SCOGNAMIGLIO Ambre		Excusée, pouvoir M. BOUCHET
9 AJUTO Michaël	P		27 NOZIERES Martine	P	
10 GARNIER Eliane		Excusée, pouvoir Mme MELCHIONNE	28 KASBARIAN Claude	P	
11 BORONI Lionel	P		29 PALETTI Jean-Yves	P	
12 NORD HUCHET Claire	P		30 FUSONE Maximilien	P	
13 DOMINGUES DE CARVALHO Frédéric	P		31 COCH Émeline	P	
14 GUIDAT Nadège	P		32 GIRAUD Jean-Luc	P	
15 LEBOEUF Tom	P		33 KERBART Magali	P	
16 VARON Brigitte	P		34 MUSSO Jean-Philippe	P	
17 MERENTIER Jean-Marie	P		35 GRAS-TRUBERT Sandrine		Excusée, pouvoir M. MUSSO
18 JUVANTENY Isabelle	P				

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Romain AMARO
Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Cédric ESTEVE

COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2026

M. le Maire : Mesdames et messieurs les élus, chères Pennoises, chers Pennois, il est donc temps de démarrer le premier Conseil municipal de ce soir puisque, pour celles et ceux qui ont vu l'ordre du jour, nous aurons la chance d'avoir deux Conseils municipaux. Le premier est lié aux élections sénatoriales. Nous allons donc ouvrir la séance et procéder à la désignation du secrétaire. Est-ce qu'il y a une opposition à ce que M. Cédric ESTEVE soit le secrétaire de séance ?

M. ESTEVE procède à l'appel.

M. le Maire : Merci M. ESTEVE. Nous allons donc procéder au début de ce Conseil municipal dédié aux élections sénatoriales. Dans le dossier que vous a transmis l'administration, vous avez eu l'arrêté du 27 avril qui indique les modalités du scrutin. Je rappelle que les conseillers municipaux sont délégués de droit et que les suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune. En application des articles L289 et R133 du Code électoral, les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les membres du Conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer, eux aussi, à l'élection des délégués et suppléants, mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants. De ce fait, un remplaçant a été désigné pour M. FUSONE qui est également conseiller régional et qui cumule donc ces deux missions. Je précise que les militaires en position d'activité, membres du Conseil municipal, peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants, mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants. Conformément aux articles L284 et L286 du Code électoral, le Conseil municipal doit élire, ce soir, neuf délégués suppléants. Merci à Mme BERGIA d'avoir récupéré l'ensemble des listes déposées par les autres groupes.

Après l'ouverture du scrutin, nous constatons que trois listes de candidats ont été déposées. La liste Ensemble pour les Pennes-Mirabeau est composée de Joëlle DE MORO, Aimé KAROUTCHI, Eva PARPAYOUNÉ-GAYARD, Anthony LOUPY, Cécile CODINA, Bernard PAOLI, Sandrine MATEO, Jean REYNAUD et Josette CAYRE. La liste Engagés pour vous et avec vous est composée d'Éric MARTIN, Stéphanie DATA, Alain PONS, Caroline TCHELEKIAN et Yahya BENASAÏD. La liste Rassemblement Pennois est composée de Christiane CAIAZZO-DI VUOLO. La liste de M. MUSSO n'a pas souhaité déposer de liste.

Nous allons donc mettre en place le bureau électoral pour cette élection dont je préside la séance. Le bureau électoral est composé des deux membres présents les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes du Conseil municipal. Les deux membres les plus âgés sont Mme Michèle NICOLAÏ et M. Claude KASBARIAN. Les deux membres les plus jeunes sont M. Tom LEOEUF et M. Romain VESPERINI. Vous avez donc quatre bulletins : un pour chaque liste et un bulletin blanc. Je vous invite à mettre la liste que vous souhaitez dans le bulletin et ce sera donc une élection à bulletin secret. Je vais faire l'appel dans l'ordre de la liste du Conseil municipal pour procéder au vote.

Les élus procèdent au vote.

M. le Maire : Merci à toutes et tous. Vous pouvez dorénavant procéder au dépouillement.

Mme NICOLAÏ : 2 votes blancs, 4 votes pour le Rassemblement Pennois, 5 votes pour la liste Engagés pour vous et avec vous et 24 votes pour la liste Ensemble pour les Pennes-Mirabeau.

M. le Maire : Nous avons donc, en termes de suffrages, 24 voix pour la liste Ensemble pour les Pennes-Mirabeau, 5 voix pour la liste Engagés pour vous et avec vous, 4 voix pour la liste Rassemblement Pennois et donc aucune voix pour Les Pennes-Mirabeau demain qui n'avait pas présenté de liste. Du fait de la réglementation, le quotient applicable est de 33 suffrages exprimés sur neuf postes à pourvoir. Cela donne six sièges pour la liste Ensemble pour les Pennes-Mirabeau, un siège pour la liste Engagés pour vous et avec vous et un siège pour la

liste Rassemblement Pennois. Nous atteignons donc huit sièges. Il reste un siège à répartir. Dans la méthode de calcul, la liste Ensemble pour les Pennes-Mirabeau obtiendrait 3,43 points, la liste Engagés pour vous et avec vous 2,5 points et le Rassemblement Pennois 2 points ; ce qui fait que la liste Ensemble pour les Pennes-Mirabeau remporte le neuvième siège.

Cela donne une proclamation des résultats définitifs de la façon suivante : sept sièges pour la liste Ensemble pour les Pennes-Mirabeau, un siège pour la liste Engagés pour vous et avec vous, un siège pour la liste Rassemblement Pennois.

Sont proclamés suppléants, dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus :

- Mme Joëlle DE MORO
- M. Aimé KAROUTCHI
- Mme Eva PARPAYOUNÉ-GAYARD
- M. Anthony LOUPY
- Mme Cécile CODINA
- M. Bernard PAOLI
- Mme Sandrine MATEO
- M. Éric MARTIN
- Mme Christiane CAIAZZO-DI VUOLO.

Un grand merci à vous tous de participer, en cas de nécessité, à ces futures élections sénatoriales. Nous vous proposons, le temps de régler toute la partie administrative – parce que la Préfecture nous impose de finaliser toutes les signatures pendant le Conseil municipal –, une courte suspension de séance.

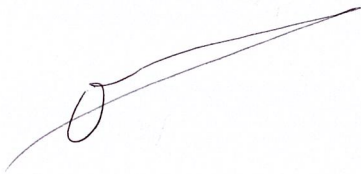
La séance est suspendue à 18h49.

La séance reprend à 19h05.

M. le Maire : Pour terminer ce Conseil municipal concernant les élections sénatoriales, je vous rappelle que vous êtes toutes et tous invités le 27 septembre en préfecture des Bouches-du-Rhône, pour ces élections, de 8h30 à 17h30. Je précise, par ailleurs, que la Préfecture a transmis un appel à candidatures pour la tenue des bureaux de vote. Deux candidatures par communes sont attendues. La Préfecture procèdera ensuite à un tirage au sort et à un choix dans les propositions transmises par toutes les communes. Il est demandé aux groupes majoritaires de transmettre un candidat et au groupe d'opposition le plus important, soit le groupe Engagés pour vous et avec vous, de transmettre un candidat à Mme BERGIA via l'adresse mail habituelle. Je vous donne donc rendez-vous le 27 septembre à la préfecture des Bouches-du-Rhône entre 8h30 et 17h30. Est-ce qu'il y a des questions sur ce premier Conseil municipal dédié aux élections sénatoriales ? Je procède donc à la clôture de ce Conseil municipal.

Séance levée à 19h06

LE SECRÉTAIRE
CEDRIC ESTEVE



LE MAIRE
ROMAN AMARO

